

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-cinq le vingt mars**, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2025*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 27*

**Présents :** Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

**Excusés par procuration :**

Alain BOURION donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 10 mars 2025

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 13 mars 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 13 mars 2025

Martine LERICHE donne procuration à Jean DARDENNE en date du 19 mars 2025

**Excusées :**

Anca VORONIN

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Alain AUTHIER

**Objet :** Subvention au Comité de Jumelage de Panazol – Exercice 2025

**Délibération 2025-27**

Depuis 2020, la municipalité a décidé d'apporter un soutien financier et matériel fort à son tissu associatif.

Dans le contexte inflationniste actuel, la municipalité a décidé de poursuivre ce soutien aux associations panazolaises malgré d'importantes contraintes budgétaires.

Ainsi, la municipalité entend faire en sorte que les activités culturelles, socioculturelles et sportives puissent se réaliser dans les meilleures conditions possibles.

Après avoir voté les subventions allouées à la majeure partie des associations panazolaises, certaines d'entre elles méritent de faire l'objet d'un vote isolé en raison de la qualité de membres des organes de direction de ces associations de certains conseillers municipaux.

Aussi, la municipalité ayant fait le choix de l'éthique et de la transparence, les élus concernés ne devront pas prendre part au vote et s'abstenir de toute intervention durant les débats.

En l'espèce, les élus suivants sont concernés par cette situation, étant eux-mêmes membres actifs du Comité de Jumelage :

- Jean DARDENNE
- Lucile VALADAS
- Jacques BERNIS
- Danielle TODESCO
- Pascale ETIENNE
- Laurent CHASSAT
- Emilio ZABALETA
- Martine NOUHAUT

Il convient alors de délibérer sans que ces élus ne participent ni au débat, ni au vote.

### DÉLIBÉRATION

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Budget Primitif 2025 de la Ville ;

**VU** la note de synthèse ;

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention de l'association Comité de Jumelage ;

**CONSIDÉRANT** la qualité de MM. Jean DARDENNE, Jacques BERNIS, Laurent CHASSAT, Emilio ZABALETA, et Mmes Lucile VALADAS, Danielle TODESCO, Pascale ETIENNE, Martine NOUHAUT au sein de cette association ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'accompagner cette association dans ses activités ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de soutenir le secteur associatif ;

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

### DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

*(les élus susnommés n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 13 500 € à ladite association ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 21 mars 2025

Le Maire  
  
**Fabien DOUCET**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 25 mars 2025

Publié ou notifié

26 mars 2025

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB27 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/03/2025

Objet : Subvention au comité de jumelage de Panazol - exercice 2025

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 25/03/2025 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB27 - Subvention au Comité de jumelage Exercice 2025.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buison +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250321-DELIB27-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/03/2025